



# NAPA

## Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°81  
Décembre 2014



### Edito

**Geoffroy MAUVAIS**  
Coordinateur du Papaco

#### De retour de Sydney...

Dans l'avion qui me ramène de Sydney vers l'Afrique du Sud, affleurant le continent antarctique sous un soleil de printemps glacé, je regarde les multiples icebergs qui flottent sur l'océan, petites bouées immaculées parties à la dérive vers leur propre perte. C'est l'histoire de notre monde : tout y a une fin ; les glaçons comme les espèces, la seule question est de savoir quand.

Le 6<sup>ème</sup> congrès mondial des parcs lui aussi s'est terminé, c'était le 19 novembre au soir. Plus de 6 000 participants y ont pris part, venus de 170 pays, représentant toutes les composantes de nos sociétés. Un incroyable rassemblement de personnes qui s'intéressent à la conservation. Certains par opportunisme, certains par obligation, certain par passion... tous ont donné à ce congrès une force et une portée inespérées.

Les congressistes ont produit une déclaration : la promesse de Sydney. Comme tous les textes écrits par tant de gens différents, s'exprimant dans tant de langages différents et venant de tant de mondes différents, elle est loin d'être parfaite. Mais elle nous donne un cap, une inspiration pour la décennie à venir et chacun devrait y trouver de quoi guider son travail maintenant. Nous reviendrons en janvier sur le contenu de cette promesse que vous pouvez d'ores et déjà trouver en ligne sur [www.iucn.org](http://www.iucn.org).

Ce qui m'intéresse pour le moment, c'est la forme qu'a prise le congrès car elle est révélatrice des

évolutions actuelles et ne se traduira pas dans les écrits. Je vous livre ci-après quelques observations, mais elles n'engagent que moi et d'autres ont certainement vécu cette rencontre autrement.

D'abord la jeunesse : lors du congrès de Durban, Nelson Mandela avait rappelé l'urgence de l'impliquer davantage dans la conservation, pour préparer notre avenir. Je ne l'ai guère vue à Sydney. Les « têtes grises » continuent de représenter le plus gros des effectifs. Manque d'intérêt ? Je ne crois pas, mais peut-être que ce type de rencontre formelle n'est pas adaptée à une génération habituée à la communication rapide et plus participative. A réfléchir pour la prochaine édition...

Les particularismes ensuite. Un congrès en Australie ne pouvait manquer de donner une place de premier plan aux « peuples autochtones », à leurs droits et revendications. C'est juste et légitime, et cela s'est fait dans un bel esprit d'ouverture. Pour autant, je m'inquiète toujours lorsqu'on érige les droits des uns contre ceux des autres, quelle qu'en soit la justification historique. Le monde change, il est global, même s'il est imparfait et si l'on ne peut réécrire l'histoire, on peut au moins essayer de s'inventer un avenir ensemble.

La place des « autres acteurs » : beaucoup de participants finalement n'étaient ni conservationnistes, ni réels acteurs des aires protégées. Venant du monde de l'industrie, du secteur privé, des donateurs, des médias, des technologies, des sciences sociales... ils ont participé activement (ce qui est bien) en relativisant par effet rebond la place de la conservation elle-même dans les débats (ce qui est moins bien). L'approche « espèce » était quasiment absente, comme si leur déclin en cours

semblait déjà un fait accompli. On ne devrait pas s'y résoudre.

A noter aussi, un important focus sur les industries extractives, et une bonne et franche participation de certaines des compagnies concernées. Pas d'oppositions stériles et des tentatives de dialogue prometteuses : sans angélisme aucun mais avec une bonne dose de pragmatisme.

Autre sujet porté au premier plan, le financement des aires protégées. La Conservation Finance Alliance (CFA) avait organisé un pavillon qui n'a pas désempli et a traité une large variété de sujets, comme les fonds environnementaux, dont peu parlaient il y a encore quelques années. Les autres pavillons ont été tout aussi visités, mais c'est plus logique car ils nous parlaient de solutions naturelles, de communautés, de la planète... autant de sujets qui nous passionnent évidemment.



Quelques pays ont clairement fait le buzz. L'Australie bien sûr qui avait énormément investi dans la présentation de son travail. La Russie qui avait un stand imposant et se propose d'organiser le prochain congrès en 2024. Et puis la France qui a promu de façon extrêmement dynamique le partenariat original qu'elle entretient avec l'UICN depuis 2005 et a permis à la communauté francophone présente au congrès d'avoir un toit et un accueil toujours chaleureux. L'Afrique dans tout cela ? Sydney n'était pas une destination facile : loin, cher, beaucoup de tracasseries administratives, la menace Ebola... Ceux qui ont fait le voyage méritent des félicitations et au final, le continent a été bien représenté, dans

les sessions comme sur les stands, certains comme ceux de Madagascar, de la COMIFAC ou du PRCM ayant fortement contribué au succès du congrès.

Sans oublier bien sûr nos 22 « champions » (voir NAPA précédentes) qui ont assuré de nombreuses présentations et ont transmis au congrès leur témoignage de réussite et d'espoir. D'ailleurs la présente NAPA nous livre les deux derniers opus de ces histoires exemplaires...

Le prochain congrès, c'est dans 10 ans !

Voir aussi le [blog de l'AfD](#) sur les aires protégées



**Formation continue en gestion des aires protégées : la troisième promotion du Master en cours de formation à Alexandrie**

*Direction 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique*

Ce sont 12 étudiants venus de 11 pays d'Afrique Subsaharienne (Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Gabon, RDC, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Togo, Mauritanie) qui finissent actuellement leur seconde année de master à l'université Senghor d'Alexandrie en suivant le cours de spécialisation sur la gestion des aires protégées mis en place par le Papaco avec l'Université.



Par ailleurs, la prochaine édition du **Diplôme d'Université sur la gestion des aires protégées** pour l'Afrique de l'Ouest (DU n°10) devrait se tenir du **9 février au 3 avril à Ouagadougou**. Les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'université Senghor jusqu'au début janvier (<http://continue.senghor.refer.org/>).

Dépêchez-vous !



*Des parcs, des hommes, une planète :  
des solutions pour nous inspirer*

## *22 histoires d'Afrique... « en Route pour le Congrès »*

La précédente NAPA nous a présenté deux séries d'histoires que nos « champions » ont portées au congrès mondial des parcs. Cette NAPA présente les deux dernières séries : l'une parle encore de gouvernance des aires protégées, cette fois en Afrique francophone, et l'autre de résultats tangibles de la conservation obtenus sur le terrain. Vous trouverez en ligne toutes ces histoires détaillées à la page « congrès » du site papaco.org.

*Le mois prochain, la NAPA reviendra sur la « promesse de Sydney » qui rassemble les engagements issus du congrès mondial des parcs.*

**Plus d'info sur [www.papaco.org](http://www.papaco.org)**



### **Gouvernance partagée en Afrique : comment mieux impliquer les populations locales au profit de la conservation ?**

*Directions 1 à 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique*

Par Binta BA (Sénégal), Joseph ITONGWA (RDC), Alexis KABORE (Burkina Faso), Jean Bruno NGOUGNOGBIA (Centrafrique), Salatou SAMBOU (Sénégal)

#### **Introduction**

En Afrique francophone, de nombreuses aires protégées (AP) ont été créées après les

indépendances, suivant un modèle unique de gouvernance centralisée par l'Etat, utilisant parfois des méthodes répressives pour mettre en place une protection stricte de leur biodiversité. Leurs modèles de gouvernance excluaient tout autre acteur, en particulier ceux vivant autour des AP, dans les prises de décisions liées à la gestion des écosystèmes. Cette approche a certes permis de préserver des échantillons représentatifs des principaux écosystèmes, mais elle a également été peu efficace et lourde de conséquences sur le plan social : les communautés de ces zones ont souvent été victimes d'expropriation et d'interdiction stricte d'utilisation des ressources naturelles des AP. Les conflits persistants entre autorités centrales et populations locales ont aujourd'hui conduit à une dégradation accélérée de la biodiversité. Ce constat nous amène à nous interroger sur la manière d'améliorer les relations entre autorités centrales et communautés locales afin de promouvoir une meilleure gouvernance des AP de cette région. Comment accompagner ces communautés vivant dans ou à la périphérie des AP à devenir pleinement responsables de la conservation de leur biodiversité ?

Ces interrogations doivent inévitablement se baser sur les leçons enseignées par l'échec relatif de la gestion centralisée mais aussi sur des idées novatrices, afin de mettre en place de nouvelles approches de gouvernance des AP conciliant conservation de la biodiversité à long terme et satisfaction des populations locales. Conscients de l'importance de faire évoluer leur système de gestion dans ce sens, certains pays d'Afrique francophone mettent en place des modèles de gouvernance aidant les populations locales à devenir responsables des ressources naturelles de leurs terroirs.

Ainsi, la gestion centralisée a tendance à ne pas assez prendre en compte certains aspects socioculturels (sites sacrés, lieux de culte, etc.) et les savoir-faire traditionnels des communautés dans le processus de création et de gestion des AP. Aujourd'hui, la qualité de la gouvernance des AP repose essentiellement sur l'implication équitable et effective des parties prenantes, de l'ensemble des acteurs impactant ou impactés par la gestion de l'AP. Cela suppose la mise en place d'outils adéquats pour impliquer les populations locales et assurer la représentativité des différents acteurs dans les instances de prises de décisions ainsi que leur responsabilisation dans la gestion de la biodiversité. C'est ce que tente de montrer le présent article en exposant des histoires novatrices de gouvernance

des AP (terrestres et marines) d'Afrique à travers une implication diversifiée des acteurs locaux.

### Les histoires

Cette gouvernance innovante des AP est illustrée par cinq exemples venus d'Afrique de l'Ouest et du Centre. La leçon principale qui en est tirée est que la gouvernance des AP peut prendre de multiples aspects, mais sa qualité dépend essentiellement des procédés de prises de décisions, de responsabilisation ou encore de valorisation des savoir-faire traditionnels des acteurs locaux impactant ou impactés par leur gestion.

C'est le cas en République Démocratique du Congo (Joseph Itongwa) où émerge un modèle de **reconnaissance nationale des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire** (APAC) aidant les communautés locales à devenir pleinement responsables de leurs propres ressources naturelles. C'est aussi le cas au Burkina Faso, avec les **zones villageoises de chasse encadrées par l'AFAUDEB** (Alexis Kaboré). En Centrafrique, le développement d'outils adéquats pour les populations locales comme la **cartographie participative** (Jean Bruno Ngougngbia) permet de valoriser l'important savoir social, culturel et historique de ces peuples, et de promouvoir leurs droits à participer pleinement à la gestion des AP. Enfin, dans les **aires marines communautaires protégées du Sénégal** (Salatou Sambou et Binta BA DIAW), l'implication des acteurs locaux dans les procédés de prises de décisions et leur responsabilisation ont mené à la conservation d'importants écosystèmes de reproduction et d'alimentation.

### 1. Implication des populations locales dans la gouvernance des parcs et de leurs périphéries (Burkina Faso)

Les 3 millions d'hectares du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP), le plus important continuum de réserves naturelles d'Afrique de l'Ouest, s'étendant entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger, sont fortement menacés par les pressions anthropiques des zones périphériques du parc. Les problèmes majeurs de la conservation de cet espace sont liés à la persistance des approches top down et peu inclusives des populations riveraines dans la prise de décision et la mise en œuvre d'activités. Par conséquent les pressions anthropiques sont le braconnage, la surexploitation piscicole et le pâturage illégal. C'est dans ce contexte que l'Association Faune et Développement au Burkina,

**l'AFAUDEB**, contribue à inverser les tendances. Cette association a réussi à impulser des dynamiques de gouvernance partagée dans des communes limitrophes des AP du WAP. Deux dynamiques sont particulièrement prometteuses :

- **L'identification et l'inclusion de toutes les parties prenantes à la cogestion** des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC)

Outre la mobilisation des ressources techniques et financières, AFAUDEB se positionne en médiateur pour une inclusion accrue de toutes les parties prenantes et soutient la mise en œuvre d'espaces de dialogue et de coopération

- **La diversification des formes de valorisation des ZOVIC**

L'exploitation des ZOVIC est faite directement par les populations ou par des guides de chasse privés autorisés par elles. L'une des formes de valorisation de ces ZOVIC passe par la cueillette, la transformation et la commercialisation de Produits Forestiers Non Ligneux. Par ailleurs, une activité d'écotourisme a été développée pour mettre en valeur les attractions fauniques, paysagères et culturelles associées aux zones de conservation et de terroir. L'ensemble de ces ZOVIC couvre une superficie d'environ 40 000 ha et procure aux villages leur première source de revenus collectifs (Jusqu'à 1 500 USD par village et par an). Des revenus alternatifs aux usages destructeurs de la biodiversité de ces AP sont ainsi mis en place.



*Les femmes sont engagées dans la commercialisation des PFNL*

Après une décennie d'intervention dans cette zone, des résultats concrets sont bien visibles : augmentation du nombre et de la superficie des ZOVIC, reconnaissance juridique de ces zones, application de conventions locales adoptées par les communautés et validées par l'administration,

diversification des formes de valorisation des ressources naturelles, accroissement des revenus des AP dont bénéficient les villages riverains, suivi écologique par les villageois, élévation du niveau de structuration des populations, etc.. Ces solutions innovantes concilient conservation de la nature et amélioration de la situation sociale, économique des populations riveraines.

## 2. Vers la reconnaissance légale des aires protégées communautaires conservées par les autochtones et communautés locales en République Démocratique du Congo

En RDC, l'accès aux ressources des AP reste interdit aux communautés locales et aux peuples autochtones. Ces derniers restent donc marginalisés et leur participation à la gouvernance et à la gestion des ressources naturelles est quasi inexistante. Cependant la création d'Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) a permis de contourner ces interdictions et de montrer l'efficacité de la gouvernance collective basée sur les savoirs et les pratiques traditionnels.



*Donner la parole aux acteurs locaux est le fondement des APAC*

Ce processus de reconnaissance des APAC a été stimulé par l'organisation d'un atelier national (Kinshasa, Novembre 2012) dans lequel le concept d'APAC a été introduit, discuté et précisé à destination des représentants des peuples autochtones des dix provinces de la RDC ainsi que de divers représentants de la société civile et parties prenantes aux AP de la RDC. Lors de cet atelier les participants ont affirmé que les APAC constituaient un des meilleurs outils de gouvernance des ressources naturelles, et une stratégie efficace pour la conservation de la biodiversité, le développement durable et la consolidation de la paix. La « Déclaration de Kinshasa » clôturant l'atelier a ainsi

recommandé au gouvernement congolais de reconnaître les territoires traditionnellement occupés et conservés par les peuples autochtones et les communautés locales. Les participants ont proposé des actions tant au niveau national que provincial et local. En particulier, ils ont proposé de **documenter et d'accompagner les communautés dans des processus d'identification d'APAC dans leurs territoires et de développer des stratégies pour leur reconnaissance et leur protection.**

Trois acquis majeurs ont été créés par la reconnaissance des APAC :

- Trois sites sacrés ont été identifiés en tant qu'APAC et bien d'autres ont été identifiés à travers le pays ;
- Il existe un intérêt croissant des communautés autochtones et locales pour la conservation des APAC, intérêt encouragé par l'assurance que leurs capacités et savoirs traditionnels seront pris en compte par l'Etat dans la gestion et la gouvernance des AP ;
- Amélioration de l'efficacité de la gestion des AP par le biais de l'amélioration des relations entre gestionnaires d'AP et partenaires locaux.

Par l'identification et la documentation des APAC en RDC, le plaidoyer pour leur reconnaissance légale est un pas vers le respect des savoirs et cultures autochtones et traditionnels et vers la diversification des types de gouvernance de la nature.

## 3. Aire marine protégée et gouvernance par les communautés locales en Casamance (Sénégal)

L'AP communautaire (APAC) de Kawawana est née d'un constat de surpêche par des bateaux allochtones dans un riche écosystème de mangrove de la Casamance (Sénégal). Huit villages se sont unis pour créer de manière volontaire leur propre APAC. Dans cette AP, l'autorité et la responsabilité incombent aux communautés par le biais d'une **variété de formes traditionnelles de gouvernance ou par l'organisation de règles localement convenues.** De ce fait, le cadre de gouvernance de l'APAC de Kawawana est constitué par l'Association des Pêcheurs de la Communauté Rurale de Mangakoulak (APCRM) elle-même.



*Pêcheurs de la réserve de Kawawana*

L'APCRM a fait beaucoup d'efforts pour établir ses propres règles de gestion en consultation et en accord avec les services techniques locaux et les autorités étatiques décentralisées. Elle a ainsi pu **réaliser un plan de gestion avec un zonage interne** déterminant des règles d'utilisation précises pour chacune de ces zones. Les communautés réalisent elles-mêmes leur propre suivi scientifique, avec des pêches de contrôle trois fois par an, et un suivi socio-économique des actions de gestion de l'AP. Les résultats montrent une nette récupération des stocks halieutiques (quantité et qualité), une restauration progressive de l'écosystème et des bénéfices directs pour les villages. C'est ainsi, que beaucoup de paysages naturels terrestres et marins (forêts, îles, rivières, etc.) sont considérés comme sites sacrés et sujets à des restrictions et régulations d'accès. Les populations y trouvent ou y recréent leurs valeurs et identités culturelles. Cette AP ne coûte rien à l'Etat et est maintenue par la collaboration volontaire des pêcheurs et par l'adhésion de l'ensemble de la communauté. L'expérience de la mise en opération de Kawawana, une première au Sénégal, ouvre des perspectives nouvelles pour une reconnaissance nationale des Aires du Patrimoine Communautaire.

#### **4. Elaboration participative des Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) des aires marines communautaires protégées du Sénégal : une avancée pour l'implication des acteurs locaux**

L'Etat du Sénégal, dans le cadre de sa politique de conservation de la biodiversité marine et côtière, a créé en mai 2012 la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP). Celle-ci a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat sénégalais en matière de création et d'organisation de la gestion d'un réseau cohérent

d'aires marines protégées (AMP). C'est dans ce contexte que la DAMCP s'est fixé entre autres priorités l'extension du présent réseau et la promotion des initiatives locales de conservation des ressources littorales et marines développées par les communautés. Pour ce faire, l'équipe de la DAMCP a réalisé, sur la base de plus d'une décennie d'expérience d'une approche top-down dans l'élaboration des PAG et d'une cogestion timide, un guide méthodologique pour la création participative et la gestion d'une AMP.

Ce processus itératif d'apprentissage par l'action représente une aubaine pour l'acceptation et l'appropriation par les acteurs locaux du PAG et présente, a posteriori un gage de réussite des actions qui y sont planifiées. En effet, la prise en compte des savoir-faire et connaissances endogènes lors des phases de diagnostic et de planification des activités augmentent les chances de succès des objectifs de conservation de l'AMP. De ce fait, l'extension du réseau des AMP est assurée sans situation de conflits ou de frustrations. Ce constat est soutenu aujourd'hui au Sénégal par l'identification de six autres initiatives de conservation de la biodiversité marine et côtière que les populations locales veulent ériger en AMP. La mise en place de ces initiatives viendra combler les lacunes en termes de représentativité cohérente du réseau des AMP du pays.



*Les femmes prennent aussi part aux activités de planification des AMP*

#### **5. La cartographie participative, un outil d'implication des communautés locales en République Centrafricaine (RCA)**

En Afrique centrale, les conflits entre communautés locales et les gestionnaires d'AP ont longtemps existé. Cette situation est due, dans la majeure partie des cas, au manque d'implication des communautés

dans la gestion des parcs et aux actions de répression menées par les gestionnaires de ces derniers ce qui fait de l'accès aux ressources naturelles une source de tension.

Pour répondre à cette situation, en Centrafrique, **une approche basée sur la Cartographie Participative** fait en sorte que les communautés riveraines des parcs dont les connaissances et les droits sont négligés sont impliquées dans la gestion de leur terroir et ont aussi accès aux ressources du parc dont ils dépendent étroitement. Cette cartographie participative se base sur les étapes suivantes :

- L'information, la sensibilisation et la consultation des communautés périphériques du parc : **cette étape facilite l'établissement de rapports de confiance entre les communautés et l'équipe de l'organisation,**
- La réalisation d'une **carte participative manuscrite** par les représentants des communautés ;
- La formation de membres des communautés à l'utilisation de GPS et aux techniques de collecte des données ;
- La collecte des données par les cartographes locaux afin de repérer les zones où la communauté pratique la chasse et la cueillette, ainsi que les sites sacrés ;
- La production d'une carte participative numérisée à partir des données collectées ;
- La comparaison entre les cartes participatives **manuscrite** et **numérisée** permet au technicien de corriger les erreurs avant de présenter la carte aux communautés pour qu'elle soit validée.



Utilisation du GPS par les communautés

Cette approche a contribué à accroître la compréhension des communautés de leurs droits et a facilité les initiatives visant à améliorer la

gouvernance des AP au niveau local et national. Grâce à la prise en compte des coutumes des communautés, la cartographie participative permet de valoriser l'important savoir social, culturel et historique de ces peuples, et de promouvoir leurs droits à participer pleinement à la gestion des ressources naturelles. En utilisant cet outil comme base de négociation, la collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des AP est mieux assurée.

## Conclusion

Ces cinq expériences concrètes de diversification des systèmes de gouvernance des AP illustrent la transition qui s'opère aujourd'hui dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : d'un mode de gestion centralisée, l'on évolue vers une approche concertée qui implique divers acteurs dans les processus de prise de décision. Ces histoires montrent que la reconnaissance des savoir-faire des acteurs vivant dans ou autour des AP ainsi que leur participation active à la gouvernance desdites AP augmentent les chances de réussite d'une conservation durable des ressources naturelles. Aujourd'hui, ces modèles de gouvernance pourraient servir d'exemple à d'autres AP dans des situations similaires et pourraient promouvoir la mise en place de systèmes conciliant prise en compte des intérêts des populations locales et conservation de la nature.

## Réponses innovantes aux défis de gestion des aires protégées d'Afrique

*Directions 4 à 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique*

Par Motshereganyi Virat KOOTSOSITSE (Botswana), Martin MULAMA (Kenya), Mary Margaret OTIENO (Kenya), Leseho SELLO (Afrique du Sud)

## Introduction

Alors que le nombre et la surface des aires protégées augmentent, le taux de perte de la biodiversité continue de progresser et soulève la question de l'efficacité des politiques de conservation actuelles. De nombreux facteurs contribuent à cette tendance. D'abord, une croissance démographique élevée qui pèse sur les ressources en Afrique; ensuite, les effets du changement climatique qui s'ajoutent aux défis auxquels les aires protégées font face ; enfin, la gestion des ressources naturelles en Afrique est largement menacée par la faiblesse des processus de décision et de l'implication des acteurs menant à une gouvernance et une gestion peu efficaces des AP.

## Les histoires

Ce travail expose quatre études de cas d'Afrique australe et de l'Est qui présentent des réponses à ces menaces. Pour répondre au problème de l'implication des acteurs locaux, au Kenya, la Conservancy d'OI Pejeta a mis en place un système d'usage multiple des sols (1). En Afrique, l'éducation environnementale est un élément clé de conservation, comme cela est illustré par les Clubs de la Vie Sauvage du Kenya (2). La conservation transnationale est aussi un concept innovant qui a su démontrer son efficacité en terme de conservation régionale, comme c'est le cas dans l'aire de conservation du Lumbombo à cheval entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Swaziland (3). Enfin, il est important d'évaluer l'efficacité de ces différents modèles de conservation. Au Botswana, une étude a été menée par Birdlife afin d'évaluer l'efficacité et la soutenabilité de la gestion des aires protégées.

### OI Pejeta Conservancy au Kenya

La Conservancy l'OI Pejeta promeut la coexistence des animaux sauvages et du bétail sur un espace de 300km<sup>2</sup> au sein de la réserve. Il s'agit d'une organisation à but non-lucratif située à Laikipia au centre du Kenya et qui, avant 2005, était une simple ferme d'élevage. La faune sauvage était alors considérée comme une menace sans valeur économique et éliminée dès que l'opportunité se présentait.



*OI Pejeta permet la coexistence du bétail et de la faune sur les mêmes terroirs, accroissant ainsi leur productivité économique*

Après 2005, la surface de 96km<sup>2</sup> qui avait été préservée pour la protection des rhinocéros fut étendue au sein des terres appartenant à la ferme d'OI Pejeta et de nouvelles terres furent dédiées à la conservation. Supprimer la clôture qui séparait le

bétail des animaux sauvages et ainsi leur permettre de vivre sur le même espace était un acte délibéré visant à prouver qu'il est possible de mélanger bétail et faune sauvage.

Suite à cela, entre 2006 et 2012, la Conservancy a enregistré une hausse de 58% de sa faune, entraînant une multiplication par 3 du nombre de visiteurs. De plus, OI Pejeta a su diversifier ses activités et tire maintenant des revenus de nouvelles activités liées à l'élevage, diminuant ainsi sa dépendance aux activités touristiques, et a mis en place un programme de développement communautaire centré sur les problématiques de santé, d'infrastructure, d'accès à l'eau et à l'éducation et sur l'expansion de l'agriculture. En permettant aux communautés de faire paître leurs troupeaux dans la réserve quand il y a moins de pâtures à l'extérieur, OI Pejeta a mis en place un modèle efficace et équitable de gestion des ressources. Et inversement, les communautés vivant à proximité de la Conservancy sont plus tolérantes à l'égard de la faune et plus enclines à s'investir dans des programmes de conservation.

### Les Clubs de la Vie Sauvage au Kenya

Les Clubs de la Vie Sauvage Kenyans mettent en place des initiatives d'éducation et de sensibilisation à la nature promouvant la conservation de la biodiversité dans les AP du pays.

L'idée de la création de tels clubs vient des jeunes Kenyans eux même qui, en 1998, ont participé à la création des clubs et à la formation de l'ONG du Kenya Wildlife Club, premier programme d'éducation à l'environnement en Afrique. Le rôle des clubs est d'éduquer les jeunes Kenyans grâce à la mise en place de formations, de partage d'information et de campagnes de sensibilisation poursuivant les trois objectifs suivants:

- Sensibiliser les Kenyans aux problématiques environnementales, de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité
- Informer le public sur la valeur culturelle, écologique, esthétique et économique de la biodiversité
- Informer les interlocuteurs sur la nécessité de la conservation

A cette fin, les Clubs de la Vie Sauvage mettent en place des programmes d'éducation dans plus de 3000 écoles au Kenya, ont lancé un programme d'éducation et de développement durable et organisent des groupes de jeunes membres des

communautés situées à proximité d'espaces importants pour la conservation au Kenya.



Les WCK permettent d'impliquer les jeunes du Kenya dans des actions concrètes de conservation

### Aire de Conservation Transfrontalière du Lubombo

En Afrique, l'idée de la conservation sans frontière, ou transfrontalière, est maintenant largement acceptée comme une nouvelle approche de conservation et est appliquée au sein de plusieurs aires protégées transfrontalières. Le concept a en effet peu à peu émergé et est maintenant appliqué par des AP situées dans deux pays ou plus et avec des écosystème très variés. L'Aire de Conservation Transfrontalière du Lubombo (ACTL) est issue d'une coopération entre le Mozambique, le Swaziland et l'Afrique du Sud et couvre une surface de plus de 10 000km<sup>2</sup> destinée, selon le protocole signé par les trois pays en 2000, à "promouvoir le développement et l'utilisation durables des ressources naturelles, la conservation de la qualité de l'environnement et à assurer une bonne gestion transfrontalière de l'écosystème".

Parmi les activités menées par l'ACTL figure un programme de translocation de divers herbivores entre des réserves situées au KwaZulu Natal en Afrique du Sud et la Réserve Spéciale de Maputo récemment étendue après que le Couloir de Futi ait été déclaré aire protégée en 2011 et ait étendu la réserve sur 24 000ha supplémentaires. Depuis, plus de 900 herbivores ont été transférés vers le Mozambique (Girafes, Impalas, Kudus, Nyalas, Phacochères, Gnous et Zèbres) et leur présence devrait promouvoir le tourisme, et les revenus qui y sont liés, au Mozambique.



La réintroduction d'animaux est une des activités mise en œuvre au sein de l'espace transfrontalier

### Optimiser la gestion des Aires Protégées au Botswana

Afin d'analyser l'efficacité et la soutenabilité des modèles actuels de conservation en Afrique, BirdLife Botswana a mené, pendant 5 ans, une étude au sein du réseau d'aires protégées de ce pays et a analysé la capacité des acteurs responsables de la gestion des aires protégées à raisonner en terme de rapport cout/bénéfice.

Deux conclusions majeures ont été tirées de cette étude :

- Les aires protégées doivent être soutenables financièrement. C'est pourquoi il est nécessaire d'évaluer la valeur économique des ressources naturelles et des aires protégées et d'utiliser cette valeur comme une base de négociation et comme un outil de prise de décision.
- Les communautés locales doivent être effectivement impliquées au sein de la gestion des aires protégées. Créer une plateforme d'échange entre les différents acteurs de la conservation assure une bonne gestion des ressources naturelles.

### Conclusion

Le continent africain abrite une des biodiversités les plus importantes du monde. Mais il est aussi la victime d'une instabilité politique récurrente et de politiques de conservation trop faibles ou mal appliquées. Ainsi, l'approche écosystémique promouvant la conservation par une gestion intégrée et équitable des AP, telle qu'encouragée par la CBD, semble peu appliquée. A cela s'ajoutent de lourds défis sociaux et économiques (pauvreté, taux de

mortalité, VIH, conflits) qui font passer les défis de conservation au second plan.

Heureusement, certaines initiatives illustrent des changements positifs de politique de conservation en Afrique. Certains pays s'allient pour protéger leurs ressources au-delà des frontières, des initiatives

innovantes de partage des terres et de multiplication des acteurs sont mises en place, l'efficacité des politiques est priorisée, etc.

**Retrouvez ces témoignages et leurs auteurs en détail sur [www.papaco.org](http://www.papaco.org)**



La participation de ces 22 champions au Congrès Mondial des Parcs a été financée par l'Agence française de Développement, la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin et le projet BIOPAMA (Union Européenne)



## La Liste Verte des Aires Protégées est née... longue vie à la Liste Verte!

*Direction 9 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique*

À l'issue d'une phase pilote de plus de 18 mois qui a permis de tester le processus d'évaluation et de nomination des aires protégées, la Liste Verte a été officiellement inaugurée lors du Congrès Mondial des Parcs à Sydney, le 14 Novembre 2014.

La phase pilote a pris soin d'expérimenter le processus dans 8 pays repartis dans différentes régions du monde de façon à prendre en compte les spécificités de l'Asie, de l'Europe, de l'Amérique du Sud, de l'Australie, de l'Afrique...

Le Kenya, pays pilote pour le continent Africain, a obtenu la nomination de deux aires protégées : Lewa Conservancy et Ol Pejeta Conservancy. Une histoire africaine qui ne fait que commencer, et qui suscitera certainement l'intérêt de nombreuses autres AP kényanes et Africaines qui s'engageront pour célébrer les bonnes pratiques de gestion et de gouvernance sur ce continent et les diffuser ensuite là où elles seront utiles à d'autres...

## Et maintenant?

Suite au lancement officiel de la Liste Verte à Sydney, commence maintenant la phase de « développement » de la Liste Verte (2015-2017) qui permettra de capitaliser les expériences de la phase pilote de façon à rendre le processus de soumission et de nominations des aires protégées candidates plus fluide tout en maintenant les prérequis des standards de certification préconisés par ISEAL.

Dès 2015, 8 autres aires protégées kényanes seront appuyées par le Papaco dans le cadre de la préparation de leur dossier de nomination pour la Liste Verte. Par la suite, d'autres pays seront impliqués et guidés par le programme et par les AP déjà inscrites. Le processus se veut collaboratif et durable en reposant sur les acteurs locaux directement.

Les liens avec les conventions existantes, et en particuliers la Convention pour la Biodiversité, seront renforcés de façon à faire reconnaître la Liste Verte comme un outil de référence pour mesurer les progrès en termes de gestion et de gouvernance tels que préconisés dans le cadre stratégique 2011-2020 (Aichi).

## NAPA – CONTACTS

[www.papaco.org](http://www.papaco.org) et [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

geoffroy.mauvais@iucn.org  
beatrice.chataigner@iucn.org  
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO  
Chargée de programme - Liste Verte et Congrès Mondial des Parcs  
Appui à l'organisation du Congrès Mondial des Parcs

leo.niskanen@iucn.org  
christine.mentzel@iucn.org  
houssein.rayaleh@iucn.org

**UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)**  
Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD  
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial  
Conseiller technique – Programme UICN de gestion de la Biodiversité - IGAD

bora.masumbuko@iucn.org  
youssof.diedhiou@iucn.org  
lacina.kone@iucn.org  
thomas.bacha@iucn.org  
arsene.sanon@iucn.org

**UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)**  
Chargée de programme Climat  
Chargé de programme Patrimoine Mondial  
Chargé de programme – Appui aux ONG et aux collectivités  
Coordinateur du volet renforcement des capacités (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale  
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

*Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN*